

MINISTÈRE PUBLIC

Communiqué de presse

Le Ministère public et la police neuchâteloise communiquent

Début d'incendie à l'Établissement de détention La Promenade de La Chaux-de-Fonds

Un début d'incendie s'est déclaré dans une annexe des prisons de La Chaux-de-Fonds. Le sinistre a été rapidement maîtrisé par les sapeurs-pompiers et les détenus ont été déplacés et mis en sécurité dans un autre quartier carcéral. Six personnes, dont deux agents de détention ont été incommodés par les fumées. Une enquête a été ouverte.

Mercredi 8 octobre 2025, à 15h38, la centrale neuchâteloise d'urgence a été informée d'un début d'incendie survenu à l'Établissement de détention La Promenade de La Chaux-de-Fonds (EDP). Conformément aux procédures prévues pour ce type de situation dans un établissement de détention, un important dispositif de secours a été immédiatement déployé, comprenant la police neuchâteloise, les pompiers et les services sanitaires.

Le sinistre a pu être rapidement maîtrisé par les agents de détention qui ont ensuite été appuyés par les sapeurs-pompiers. Dans un premier temps, les agents de détention ont procédé à l'évacuation des détenus vers les cours de promenade, opération rapidement appuyée par le dispositif policier. Quatre détenus et deux agents de détention ont été incommodés par les fumées, sans nécessité d'hospitalisation.

L'intervention a mobilisé le détachement de premiers secours de La Chaux-de-Fonds (DPS), comprenant sept sapeurs-pompiers du Service d'incendie et de secours des Montagnes neuchâteloises (SISMN), déployés avec deux véhicules lourds et deux véhicules légers. Un dispositif sanitaire préventif a été mis en place, comprenant trois ambulances, un SMUR et douze intervenants. L'inspecteur de l'ECAP s'est également rendu sur place. La police neuchâteloise a engagé dix-sept gendarmes issus de différentes unités afin d'assurer la sécurité à l'intérieur et aux abords de l'établissement. Aucune évasion ni tentative d'évasion n'a été constatée durant l'intervention.

Une enquête pénale a été ouverte par la procureure de service afin de déterminer les causes et les circonstances de cet incendie, dont l'origine apparaît manifestement criminelle. Plusieurs individus ont d'ores et déjà été entendus par la police.

Les détenus de l'annexe concernée par le sinistre ont été transférés dans une autre partie de la prison ou placés provisoirement à l'établissement d'exécution des peines de Bellevue (EEPB) à Gorgier. À aucun moment, la population n'a été mise en danger.

Contact :

**Police neuchâteloise, secteur information et prévention, police.presse@ne.ch,
tél. 032 889 90 00**

Neuchâtel, le 09 octobre 2025

